



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 FEVRIER 2024 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

L'an deux mil-vingt-quatre, le 20 février à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mr Antoine CHIQUET, Maire.

**Présents** : M. CHIQUET Antoine, Mme LAFOREST Maryline, M. LOURDELET François, Mme BERTHIER Lise, M. ROUSSEAU Bernard, Mme VAUTRAIN Béatrice, Mme ANDRY Marie-Christine, M. TELLIER Michel, M. BRUNEL Régis, Mme DIART Sylvie, Mme GOBANCÉ Gaëtane, M. LAGARDE Valentin.

**Absents ayant donné pouvoirs** :

Mme ROUSSEAU Sylvie, pouvoir à M. ROUSSEAU Bernard  
Mme CUGNART Odile, pouvoir à Mme LAFOREST Maryline  
M. BERNARD Benoit, pouvoir à M. LOURDELET François  
M. DUMAS David, pouvoir à Mme GOBANCÉ Gaëtane

**Absents excusés** :

M. VELTZ Patrice  
M. LORENTZ Florian

**Désignation du secrétaire de séance** :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LOURDELET François a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire, ouvre la séance du conseil municipal à 18h40 et constate que le quorum est atteint avec 12 conseillers municipaux présents sur 18 en exercice.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de votants
18	12	16 (dont 4pouvoirs)

---

**D2024.04 – Cession d'un bien**

Adopté à l'unanimité des membres

---

**D2024.05 – Intégration d'un trottoir dans le domaine public communal**

Adopté à l'unanimité des membres

---

**D2024.06 - Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents**

Adopté à l'unanimité des membres

---

**D2024.07 – RIFSEEP - Intégration des grades Infirmier diplômé d'état et Puéricultrice**

Adopté à l'unanimité des membres

---

**D2024.08 – Prolongation emploi temporaire pour accroissement d’activité – Crèche**  
Adopté à l’unanimité des membres

---

**D2024.09 - Modification des tarifs location petit matériel**  
Adopté à l’unanimité des membres

---

**D2024.10 – Transfert volontaire de compétence « Plan Local d’Urbanisme et document tenant lieu » à la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne**  
Rejeté à la majorité des membres (14 Contre – 2 Pour)

---

A Dizy, le 21/02/2024

Le Maire  
Antoine PÉDENT.

